

## APPENDICE A

# MINISTÈRES, ORGANISMES FÉDÉRAUX ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La liste et la description suivantes des programmes et services qu'offre l'administration fédérale, par l'intermédiaire des ministères, organismes, conseils et sociétés d'État, ont été mises à jour au 1<sup>er</sup> juin 1989.

### **Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent**

Administration centrale  
Édifice Constitution Square  
360, rue Albert, bureau 1400  
Ottawa (Ontario)  
K1R7X7

Bureaux régionaux : Cornwall, St. Catharines et Montréal (Saint-Lambert).

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 598-4614.

L'Administration a été constituée dans le but de construire, d'exploiter et d'entretenir, soit à elle seule au Canada ou concurremment avec des travaux entrepris par une autorité compétente aux États-Unis, une voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié. Elle est aussi chargée de construire, d'exploiter et d'entretenir, seule ou de concert avec une autorité compétente aux États-Unis, les ponts reliant le Canada aux États-Unis, d'acquérir des actions ou des biens de compagnies qui possèdent des ponts, et d'exploiter et de gérer des ponts.

Ministre responsable :  
ministre des Transports

### **Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada**

Administration centrale  
355, chemin River, 15<sup>e</sup> étage  
Tour B  
Vanier (Ontario)  
K1A0E4

Bureaux régionaux : Yellowknife, Calgary et Halifax.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 993-3760.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) a été créée en 1981 par suite d'une entente intervenue entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'APGTC est le principal représentant du gouvernement du Canada auprès de l'industrie pétrolière et gazière pour tout ce qui touche à la réglementation de l'activité de ce secteur dans les régions pionnières des terres du Canada. Ces territoires comprennent le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la baie d'Hudson et la majeure partie des régions situées au large des côtes. L'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures côtiers est chargé de l'administration des activités pétrolières et gazières au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Un nouvel Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures côtiers a été créé, et on lui a confié la responsabilité opérationnelle des activités au large des côtes de la Nouvelle-Écosse.

La responsabilité première de l'APGTC est de réglementer les activités reliées à la prospection, la mise en valeur et la production du pétrole et du gaz naturel dans les régions pionnières de manière à promouvoir la sécurité des travailleurs, la conservation effective des ressources naturelles et la protection de l'environnement tout en garantissant aux Canadiens un accès complet et équitable aux avantages découlant des activités d'exploitation des hydrocarbures.

Ministres responsables :  
ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

### **Administration du pipeline du Nord Canada**

Édifice Lester B.-Pearson  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A0G2